

L'actionnaire principal de Recticel contre la vente de la division des mousses techniques

La Compagnie du Bois sauvage, qui reste actionnaire principal de Recticel dans l'attente de l'exécution de la convention de sa participation dans le producteur belge de mousses et d'isolants à Greiner, annonce lundi qu'elle votera contre la vente de la division "mousses techniques" à l'Américain Carpenter lors de l'assemblée générale du 6 décembre.



Par la rédaction

Temps de lecture: 2 min 

En mai dernier, Greiner avait obtenu un accord avec la Compagnie du Bois Sauvage pour acquérir sa participation de 27,03% dans Recticel. Dans la foulée, le groupe autrichien avait lancé une offre de rachat de l'entreprise belge, à hauteur de 13,50 euros par action. Cette offre, sur laquelle la Commission européenne a lancé une enquête approfondie, vient d'être prolongée jusqu'au 7 janvier 2022, en raison de la tenue de deux assemblées générales de Recticel en décembre. Or, suffisamment de temps doit s'écouler entre une réunion d'actionnaires et la fin de l'offre de rachat.

Recticel elle-même s'oppose à une prise de contrôle autrichienne. Elle souhaite se replier sur ses activités d'isolation et céder les autres sections. Elle a conclu un accord avec l'Américain Carpenter, pour le rachat de la division de mousses techniques. Le 6 décembre, l'AG devra se prononcer et la Compagnie du Bois Sauvage votera donc contre.

Pour le conseil d'administration de la Compagnie du Bois Sauvage, l'accord de vente reste trop incertain, "dépendant d'une due diligence et de l'approbation des autorités de la concurrence". Le "prix d'achat fait d'ailleurs lui-même encore l'objet d'ajustements non quantifiés, notamment en fonction des besoins en fonds de roulement de Recticel", souligne l'entreprise dans un communiqué. Pour le CA de la Compagnie du Bois Sauvage, "une vente de la division 'Engineered Foams' n'est pas appropriée, à ce moment et dans les conditions présentées".

"Par ailleurs, une vente de la division 'Engineered Foams' fait partie des mesures de défense qui, en cas d'adoption, permettraient à Greiner de mettre fin à la convention de vente des actions Recticel détenues par la Compagnie du Bois Sauvage", souligne cette dernière.

L'AG se réunira une nouvelle fois le 24 décembre, pour se pencher sur la vente du département literie au groupe portugais Aquinos pour 122 millions d'euros. Cette fois, la Compagnie du Bois Sauvage comptera voter en faveur de la vente.